

Ville de Malakoff

ARRETE MUNICIPAL A2026_35

Direction : **Direction Initiatives publiques - Vie associative**

OBJET : Autorisation d'organisation d'une loterie par l'association Forum-Paris

Madame la maire de Malakoff,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code pénal, et notamment son article 313-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.322-3, L.324-6, L.324-8, et D.322-1 à D.322-3 et suivants ;

Vu le décret n°87-430 du 19 juin 1987 fixant les conditions d'autorisation des loteries ;

Vu le décret n°2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif ;

Vu la demande d'autorisation présentée par l'association « Forum Paris » en date du 23 janvier 2026, d'organiser une loterie le 09 mai 2026 dans le cadre de son forum annuel.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'organisation de la loterie par l'association « Forum Paris», cette loterie se composant de denrées alimentaires et de boissons ;

Considérant la nécessité de réglementer les lotos, loteries et tombolas organisés par une association ;

Considérant que les bénéfices issus de la vente des billets sont affectés au remboursement des frais de location de la salle où a lieu le forum ;

ARRÊTE,

Article 1 : L'association Forum Paris, sise 19 rue Jean Mermoz, 92240 Malakoff, représentée par son président Monsieur Martino BORELLO, est autorisée à organiser une loterie le 9 mai 2026 dans une salle sise au 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris.

Article 2 : La loterie aura un capital d'émission de 7 500 euros, composé de 1 500 billets à 5 euros.

Article 3 : Les bénéfices issus de la vente des billets sont affectés au remboursement des frais de location de la salle où a lieu le forum.

Article 4 : Tout billet invendu dont le numéro sortira au tirage au sort sera immédiatement annulé et il sera procédé à des tirages successifs jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur du billet placé.

Article 5 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles prévues par les articles L.324-6 et L.324-8 du Code de la Sécurité intérieure et du Code pénal, pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 3 du présent arrêté.

Article 6 : Monsieur Martino BORELLO, les services municipaux et les responsables de l'équipement accueillant la tombola, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Malakoff, le 7 avril
2026

La Maire,
Sonia FIGUERES

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTERIE
ACTES DE BIENFAISANCE – ENCOURAGEMENT DES ARTS
FINANCEMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES A BUT NON LUCRATIF
(Articles L. 322-1, L. 322-3 et D. 322-1 à D. 322-3 du code de la sécurité intérieure)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU GROUPEMENT DEMANDEUR

Nom de l'association ☒ ou du groupement ☐ (*) **Forum Paris**

Adresse du siège social : **19** **rue** **Jean Mermoz**
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : **92240** Commune : **Malakoff**

Téléphone (recommandé) : **07 /84 /83/13 /18**

Courriel (recommandé) : **tresorier@forumparis.fr**

Régime général : **Association Loi 1901 Sans but lucratif**

Date du décret de reconnaissance d'utilité publique (le cas échéant) : **03012025**

But statutaire : Le but de notre association est double: nous proposons un espace d'échange ouvert à tout public afin d'encourager la bienfaisance à travers une série de rencontres et une ouverture aux arts telles que la peinture, la sculpture et la musique. Pour concrétiser notre proposition, nous allons organiser un forum de conférences et expositions qui aura lieu du 8 au 10 mai 2026. Pendant ces journées il sera possible d'écouter le témoignage de nombreuses personnalités engagées dans la sphère sociale et religieuse ainsi que des visiter des expositions culturelles.

Nombre d'adhérents : **30**

Montant annuel de la cotisation : **10** €

Subventions éventuellement reçues au cours des deux dernières années :

Aucune

Principales actions menées au cours des deux dernières années :

- 2024: Organisation et réalisation de la première édition du Forum Paris le 24-25 mai;
- Années 2024-25: Soutien à certaines organisations caritatives et culturelles en Europe et en Afrique;
- Septembre 2025: Organisation d'une conférence sur le "Centre Edimar Princesse Grace" de Yaoundé (Cameroun), centre d'accueil et scolarisation pour les enfants de la rue.

LOTERIES PRÉCÉDEMMENT AUTORISÉES AU BÉNÉFICE DU GROUPEMENT

Date des arrêtés d'autorisation : **04052024**

Capital de la dernière loterie autorisée : **5000** €

Résultats financiers :

– Montant des billets placés : **2185** €

– Frais : **118** €

– Bénéfices : **2067** €

Affectation donnée aux sommes recueillies :

Contribution à la location des locaux loués pour la manifestation Forum Paris 2024 et à l'achat de matériel informatique.

BUT ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION PROJÉTÉE

Capital d'émission : 7 | 5 | 0 | 0 | € | | | |

Nombre de billets : 1 | 5 | 0 | 0 | | | | |

Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés :

Tous les départements de l'Ile de France, ainsi que certains départements de PACA (13 et 83), de AURA (69 et 38), de Grand Est (54), de Nouvelle Aquitaine (33, 79, 86), de Languedoc-Roussillon (34), de Bretagne (35).

Nombre et nature des lots :

20 lots parmi lesquels : 1 bon pour un brunch pour deux personnes ; 1 tea time pour deux personnes ; 1 coffret expérience ; des coffrets de chocolat ; 1 coffret avec du thé ; 2 coffrets avec des bouteilles de vin ; 1 coffret avec du champagne & foie gras ; des foulards.

Affectation précise des bénéfices :

Contribution à la réalisation de 3 expositions et couverture partielle des frais de location des locaux pour la deuxième édition du Forum Paris, du 8 au 10 Mai 2026.

Nom et qualité de la personne à qui l'autorisation doit être délivrée :

Martino Borello, Président de l'Association.

Date du tirage : 0 | 9 | 0 | 5 | 2 | 0 | 2 | 6 |

Lieu du tirage : 6 N° (bis, ter) rue Albert de Lapparent
Type de voie Nom de la voie

Code postal : 7 | 5 | 0 | 0 | 7 | Commune : Paris

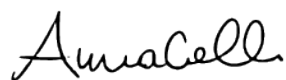
PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER ADRESSÉ À LA MAIRIE (À PARIS, À LA PRÉFECTURE DE POLICE)

- Les statuts de l'association (en cas de première demande). N/A
- Bilan du dernier exercice financier pour les loteries dont le capital dépasse 7 500 euros. N/A

Fait à Paris

le : 2 | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :



trésorière adjointe